

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

## Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

### Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse

Notre groupe reconnaît que l'avis qui est proposé au vote aujourd'hui est un texte objectif, qui n'a pas cédé aux pressions visant à ne traiter que les enjeux relatifs au mariage des personnes de même sexe ou la « mise en danger » d'un modèle familial traditionnel, en cela nous saluons le travail du rapporteur qui a accepté cette tâche compliquée et dont la recherche d'équilibre a été réelle tout au long des travaux en section.

Cependant, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a décidé de s'abstenir pour les raisons suivantes :

Si le constat a le mérite d'être objectif, il demeure, selon nous, insuffisamment documenté et n'apporte pas de réponse susceptible d'éclairer la décision publique, ce qui est pourtant le rôle du CESE. Si nous nous satisfaisons de voir la PMA et la GPA traitées dans l'avis, nous ne pouvons nous satisfaire de simples interrogations, qui, par ailleurs, ne sont pas toujours posées de façon neutre. Il nous semble que la présentation d'une évaluation financière un peu solide et qu'une comparaison internationale beaucoup plus approfondie auraient pu contribuer à une réflexion nationale dont on voit aujourd'hui la peine à avancer.

D'autre part, les droits des enfants ne se résument pas aux liens génétiques qu'ils peuvent avoir avec des personnes. Leur droit est celui de grandir dans un environnement affectif et sécurisé, dans de bonnes conditions. La réelle prise en compte du droit des enfants aurait, selon nous, nécessité que l'on apporte une réponse plus satisfaisante aux enfants nés d'une GPA pratiquée à l'étranger, quoi que l'on pense du recours à cette technique. Il aurait également été important que l'on ait une réflexion approfondie sur les enfants adoptables en France. Notre groupe a plusieurs fois demandé que notre assemblée se saisisse de l'ASE, dont chacun sait que les résultats sont pathétiques.

Enfin, notre groupe regrette alors qu'une réflexion avait été initiée par la section au début de ses travaux sur l'opportunité d'un redéploiement du quotient familial en faveur des jeunes majeurs, celle-ci ait tout simplement été supprimée du texte. Le rapport rappelait la nécessité de tenir compte des nouveaux âges de la vie, il n'en reste quasiment rien dans l'avis. Il s'agit pourtant à notre sens d'une des évolutions majeures touchant la « famille contemporaine ». De la même façon que la question de la jeunesse a été écartée, celle du vieillissement de la population n'a pas connu le développement qu'elle aurait mérité. En effet, préconiser la rédaction d'un avis de suite sur la dépendance ne nous semble pas répondre pas à l'urgence du défi auquel nous allons faire face.

Même si l'on a pleinement conscience des difficultés que cela implique, il n'est pas satisfaisant pour notre assemblée de sans cesse remettre à des travaux ultérieurs les questions les plus sensibles et les plus déterminantes pour l'avenir de notre société.